

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 15 janvier 2019 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 29 janvier 2019 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Sont absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- ❖ Réouverture de la séance
- 14- Adoption de l'ordre du jour
- 15- Contribution à l'achat de livre pour la bibliothèque
- 16- Réception provisoire des ouvrages du Centre multifonctionnel
- 17- Réserve financière informatique
- 18- Mandat à la firme comptable Blanchette Vachon pour la complétion des pages S-51-3 et S-55
- 19- MTQ / programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2018
- 20- Signature du protocole de la MRC pour les jeux d'eau
- 21- Période de Questions
- 22- Fermeture de la séance

❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

14- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-24

Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

15- CONTRIBUTION À L'ACHAT DE LIVRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

2019-01-25

Considérant que les bénévoles de la bibliothèque André-Mathieu ont fait une demande de support financier à la Municipalité pour l'achat de livres ;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité sont en accord avec la demande et que cela améliore l'offre de service de la bibliothèque ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil octroie un support financier de 1 000 \$ pour la bibliothèque André-Mathieu.

16- RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2019-01-26

Considérant que l'architecte attitré au projet du Centre multifonctionnel a déposé une liste de déficiences à corriger concernant les travaux ;

Considérant que les déficiences sont actuellement traitées et que l'architecte recommande à la Municipalité d'entériner la réception provisoire des ouvrages ;

Considérant l'étape suivante la réception provisoire des ouvrages est la correction des déficiences ;

Considérant qu'à la suite des corrections des déficiences, la Municipalité recevra la réception finale des ouvrages ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accepte la réception provisoire des ouvrages effectués pour le Centre multifonctionnel ;

Que le conseil ordonne que les travaux finaux liés aux déficiences soulevées par l'architecte et l'ingénieur soient terminés dans les plus courts délais ;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité la réception provisoires des ouvrages.

17- RÉSERVE FINANCIÈRE INFORMATIQUE

2019-01-27

Considérant que le développement rapide des systèmes informatiques et des logiciels fait en sorte que la municipalité doit mettre à jour son parc informatique ;

Considérant qu'un parc informatique devrait être mis à jour après une période d'environ cinq ans ;

Considérant que les coûts liés à une mise à jour informatique peuvent être dispendieux et qu'il serait judicieux de prévoir ces coûts à l'avance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise qu'une réserve financière pour les immobilisations informatiques soit créée

Qu'un montant minimum de 1 000\$ soit injecté dans la réserve à chaque année financière.

18- MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON POUR COMPLÉTER LES PAGES S-51-3 ET S-55 DU PGMAR

2019-01-28

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon est mandatée pour effectuer l'audit financier de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant qu'elle peut compléter les pages s-51-3 et s-55 du PGMAR ;

Considérant que la firme comptable Blanchette Vachon a besoin d'une autorisation pour compléter les pages s-51-3 et s-55 du PGMAR ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise la firme comptable Blanchette Vachon pour compléter les pages s-51-3 et s-55 du PGMAR.

19- MTQ / PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2018

2019-01-29

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 87 272 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Considérant que le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des

éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 87 272 \$ pour l'année civile 2018 pour des dépenses réelles de 340 015 \$ (inclut dépenses d'hiver).

20- SIGNATURE DU PROTOCOLE DE LA MRC POUR LES JEUX D'EAU

2019-01-30

Considérant la demande d'aide financière que la Municipalité a fait à la MRC Beauce-Sartigan pour l'installation de jeux d'eau ;

Considérant la réponse a été positive que la MRC Beauce-Sartigan demande à la Municipalité de signer un protocole d'entente pour la réception d'une aide de 30 946,35 \$;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture doit être autorisé pour signer le protocole ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à signer le protocole d'entente avec la MRC Beauce-Sartigan pour l'aide financière de 30 946,35 \$ liée au projet d'installation de jeux d'eau.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

22- FERMETURE DE LA SÉANCE

2019-01-31

Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h30

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.